

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean-Luc MIMOUNI,

DCM 2023_0403_5

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Aline BATIOU, Jacques CAUFFEPE-POURCET, Danielle DAMO, Pamela De SOUSA, Cédric SIMONATO, Benjamin DELAVAUULT

Procurator(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Yannick HAAG

Étai(en)t excusé(s) :

Sylvie SEUBE

Date de la convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Jacques CAUFFEPE-POURCET

14 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

1 / 1

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Luc MIMOUNI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	37 440,70
- un excédent reporté de :	177 422,06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	214 862,76
- un déficit d'investissement de :	144 897,62
- un excédent des restes à réaliser de :	32 628,53
Soit un besoin de financement de :	112 269,09

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	214 862,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	112 269,09
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	102 593,67
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	144 897,62

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TOURNAN

LE MAIRE Jean-Luc MIMOUNI

